



## Règlement du salaire et fiche de paie

Par **nath1324**, le **11/02/2015** à **08:46**

Bonjour,

Notre patron nous verse notre salaire en deux fois. Exemple pour un salaire de 1.900 € il me verse 1.700 en fin de mois et le solde vers le 14 ou 15. En a-t-il le droit ? Quant aux fiches de paie il ne les donne jamais, on doit lui réclamer. En a-t'il le droit.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **11/02/2015** à **09:04**

Bonjour,

Si cela ne vient pas par exemple d'un délai nécessaire pour calculer des heures supplémentaire ou d'une partie variable du salaire, il n'en a en principe pas le droit et la délivrance d'une feuille de paie est obligatoire avec le versement du salaire...

Par **grimaline**, le **12/02/2015** à **10:23**

bonjour, mon employeur calcule notre salaire sur une base de 4 semaines et parfois sur 5 semaines donc ce qui veut dire que nous sommes parfois obligés d'attendre 6 semaines avant une rentrée d'argent ? EST CE LEGAL ? merci d'avance

Par **P.M.**, le **12/02/2015** à **11:58**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...